

Interdiction de fumer: l'incroyable décision du Tribunal fédéral

TABAC. Les Genevois peuvent de nouveau fumer dans les lieux publics.

Coup de théâtre: on peut de nouveau fumer dans les lieux publics du canton de Genève. Au mépris de la volonté populaire exprimée avec une rare netteté il y a seulement sept mois. Mais au nom du droit.

Souvenons-nous. En février dernier, 80% des Genevois plébiscitent une initiative populaire pour l'interdiction de fumer dans les cafés. Le Conseil d'Etat édicte aussitôt un règlement imposant le bannissement de la fumée. Le nouveau régime entre en vigueur le 1er juillet. C'est ce règlement que le Tribunal fédéral a annulé hier, avec effet immédiat, estimant qu'il ne repose sur aucune base légale.

Le Conseil d'Etat est sèchement rappelé à l'ordre pour avoir agi dans la précipitation. Contraint de faire marche arrière, le Conseil d'Etat soumettra prochainement au Grand Conseil un projet de loi. Ce détour pourrait retarder de plusieurs mois - de deux ans selon le scénario le plus pessimiste - l'application d'une décision de santé publique clairement voulue par les Genevois.

Le Temps
Mercredi 1 octobre 2008